

— Par quels véhicules s'expriment-elles : médias, courrier, action communautaire, contacts informels?

**12. Synthétiser les préoccupations de la population et, s'il y a lieu, les commentaires reçus au sujet du projet.**

Résumer les préoccupations et les commentaires formulés par la population dans le cadre du processus de notification ou par tout autre moyen (manifestations, lettres, articles de journal, appels téléphoniques, pétitions, etc.).

**13. Indiquer les effets environnementaux pouvant résulter d'accidents ou de défaillances. Présenter le plan d'urgence proposé pour atténuer de tels effets.**

Indiquer les éventuels effets environnementaux d'un rejet accidentel de substances : altération de la qualité de l'air intérieur, contamination du sol ou de l'eau, etc.

**14. Décrire les effets environnementaux cumulatifs susceptibles de résulter de l'impact combiné du projet et des aménagements existants ou des activités déjà en cours.**

Les effets environnementaux du projet s'ajouteront-ils à ceux d'autres projets réalisés dans le secteur pour exercer un impact important? Dans l'affirmative, exposer les mesures prévues pour atténuer ces effets.

**15. Énumérer et indiquer les coordonnées de tout ministère, organisme ou particulier consulté en rapport avec les répercussions éventuelles du projet sur l'environnement.**

Il peut s'avérer nécessaire – et la chose est habituellement fort utile – pour l'agent de projet de contacter les ministères, les organismes ou les individus de l'extérieur. Par exemple, les services d'urbanisme et d'environnement de la municipalité, de l'État ou de l'administration fédérale peuvent aider à cerner les dispositions pertinentes applicables (lois sur le zonage local, réglementation environnementale, processus de délivrance des permis). Les firmes d'ingénieurs et d'experts-conseils constituent une précieuse source de compétences, tandis que les groupes d'intérêt public et les citoyens seront probablement invités à participer à l'évaluation environnementale. Il importe de fournir les coordonnées de ces personnes-ressources, ainsi qu'un registre des consultations tenues durant l'EE.

**16. Grille d'analyse des caractéristiques environnementales du projet**

Comparez les principales étapes du projet (telles qu'énumérées à la question 3) avec les composantes environnementales présentées dans la grille. Indiquez l'importance des répercussions possibles de la façon suivante : (I) importantes, (N) négligeables (P) potentiellement importantes.

Une telle grille contribue à cerner les éventuelles répercussions du projet sur les composantes environnementales répertoriées. La préparation de la grille comporte quatre étapes clés :

- Déterminer les principales activités liées au projet.
- Indiquer par un « X » si des activités liées à un projet sont susceptibles d'agir sur des composantes environnementales (ou l'inverse).
- Déterminer à quel point les effets sont négatifs, importants et probables.
- Proposer/exposer les mesures d'atténuation.

**a) Principales activités du projet**

Commencer par déterminer les principales activités du projet (se reporter à la question 3). Par exemple, la construction d'une nouvelle chancellerie pourrait donner lieu aux activités suivantes :

- acquisition d'un terrain;
- démolition des bâtiments déjà érigés sur ce terrain;